

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue lundi le 9 avril 2018 à 20 h 00 à la salle Armand McDonald située au 118, Croissant des Trois-Lacs, Municipalité de Lantier

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère ; Carole B. Dussault, conseillère ; Noël Lanthier conseiller ; Denis Godmer, conseiller ; Francine Carignan, conseillère ; Ronald Pilon conseiller ; formant quorum sous la présidence de monsieur Richard Forget, maire.

Est également présent, le directeur général et secrétaire-trésorier Benoit Charbonneau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 20 h 00.

2018.04.076

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 9 AVRIL 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 9 avril 2018
2. Adoption du procès-verbal du 12 mars 2018
3. Adoption de la séance extraordinaire du 19 mars 2018
4. Adoption de la liste sélective des déboursés
5. Demande de PIIA 2018-005
6. Dépôt du rapport de l'auditeur indépendant et des états financiers 2017
7. Avis de motion règlement 192-2018
8. Adoption du projet de règlement 192-2018 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles.
9. Avis de motion règlement 193-2018
10. Adoption du projet de règlement 193-2018 décrétant un emprunt
11. Avis de motion règlement 194-2018
12. Adoption du projet de règlement 194-2018 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.
13. Avis de motion règlement 195-2018
14. Adoption du projet de règlement 195-2018 relatif aux modalités de publication des avis publics
15. Adoption de la politique sur la consommation d'alcool ou de drogues
16. Modification de la résolution 2018.02.037-Programme d'aide aux employés
17. Mandat donné à Effigit Art inc
18. Adhésion de la municipalité de Val-Morin à la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs (R.I.T.L.)
19. Choix du soumissionnaire pour la réparation en enrobé bitumineux 2018
20. Choix du soumissionnaire pour la fourniture de granulats 2018

21. Demande au MERN et autorisation donnée à Monsieur Benoit Charbonneau
22. Approbation du règlement d'emprunt numéro 105 – Acquisition de deux (2) véhicules incendie - Régie incendie des Monts
Période de questions
23. Levée de la séance ordinaire du conseil

2018.04.077

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 MARS 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2018;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.04.078

3. ADOPTION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mars 2018;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Francine Carignan

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 mars 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.04.079

4. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2018.01.004 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO CHÈQUE	MONTANT
ILLICO PHOTOCOPIES	4000	607.07 \$
B.L.V. ÉLECTRIQUE INC.	4001	1 553.25 \$
BSM TECHNOLOGIES LTD.	4002	80.48 \$
ATELIER BERNARD CHAUDRON	4003	631.33 \$
HÉLÈNE CARON	4004	210.98 \$
MARTINE LAMARRE	4005	267.50 \$
AMYOT GÉLINAS	4006	4 599.00 \$
POSTES CANADA	4007	83.70 \$
POSTES CANADA	4008	499.22 \$
ASSOC. DIR. GÉN. MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	4009	1 379.70 \$
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	4010	109.23 \$
MARCHE DU LAC LONG	4011	109.30 \$
LOISIRS LAURENTIDES	4012	80.48 \$
LES FLEURONS DU QUÉBEC	4013	172.46 \$
ENCADREMENT DESJARDINS	4014	130.41 \$
DIANE LEBLANC	4015	198.54 \$
COMBEQ	4016	677.89 \$

CÉLINE BRIEN	4017	336.31 \$
B.L.V. ÉLECTRIQUE INC.	4018	2 911.17 \$
ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS À L'OUTIL	4019	110.00 \$
RADO, CORBEIL & GÉNÉREUX	4020	615.12 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	4021	439.80 \$
LINE RICHER	4022	258.69 \$
MARCHÉ M. BOUCHARD	4023	39.47 \$
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES	4024	100.00 \$
SERVICES PSANSREGRET	4025	2 012.50 \$
BMR	4026	504.91 \$
BUDGET PROPANE	4027	525.01 \$
BURO PLUS MARTIN	4028	1 170.77 \$
CAMION FREIGHTLINER MT-LAURIER	4029	167.28 \$
CONTANT INC.	4030	22.98 \$
COOPSCO DES LAURENTIDES	4031	20.95 \$
FED QUE. DES MUNICIPALITÉS	4032	2 023.56 \$
GROUPE H2O	4033	882.65 \$
L'INFORMATION DU NORD	4034	2 581.19 \$
JUTEAU RUEL INC.	4035	265.83 \$
LANTHIER SPORTS INC.	4036	45.94 \$
LORTIE ET MARTIN LTÉE	4037	125.86 \$
YVON MARINIER INC.	4038	821.96 \$
MRC DES LAURENTIDES	4039	89 644.03 \$
NORTRAX QUÉBEC INC.	4040	44.98 \$
PETROLE PAGE	4041	6 318.88 \$
PIÈCE D'AUTO STE-AGATHE	4042	66.27 \$
DISTRIBUTION PRAXAIR	4043	77.61 \$
ROBERT NANTEL & FILS ENTREP. ÉLECTRICIEN	4044	481.95 \$
SNAP-ON	4045	91.92 \$
GODARD BELISLE ST-JEAN & AS	4046	3 915.16 \$
SYLVAIN LAURIN	4047	3 736.69 \$
THIBAUT MARINE INC.	4048	227.64 \$
TOILETTES QUÉBEC	4049	183.96 \$
VILLE STE-AGATHE-DES-MONTS	4050	344.93 \$
Total chèques		132 506.51 \$

PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS BRC

Salaires municipaux incluant remb. de dépense	29 486.55 \$	
Services de téléphonie	376.92 \$	
Remises salariales fédérales	4 375.06 \$	
DAS provincial	10 896.26 \$	
RREMQ	5 726.46 \$	
Les Pétroles Therrien	185.05 \$	
Hydro-Québec	4 912.36 \$	
Frais bancaires	201.84 \$	
Protectron	100.35 \$	
Visa Desjardins	562.46 \$	
Crédit-Bail(10 roues 2015-2020)	4 095.50 \$	
Crédit-Bail (Niveleuse 2014-2019)	3 297.05 \$	
Crédit-Bail (équipem. déneig. 2016-2019)	1 422.51 \$	
Crédit-Bail (Silverado 2017-2021)	1 335.78 \$	
Total prélèvements		66 974.15 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.04.080

5. DEMANDE DE PIIA 2018-005

Demande de permis no. 2018-0009 faite par Monsieur Gilbert Sananes et Madame Marie Perron.

Monsieur Gilbert Sananes
Madame Marie Perron
120, chemin des Dactyles
Lantier, J0T 1V0
4610-18-7535-0-000-0000
Lot : 16-58, rang 08, canton Doncaster
Zone : 10V

Évaluation

4.2 Construction, reconstruction, agrandissement,
transformation ou rénovation d'un bâtiment
complémentaire

Grand-total pour Bâtiment complémentaire	4 sur 4
Pourcentage acceptable 60%	
Pourcentage de conformité du projet	100.0%

Après délibération du conseil, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2018-005 soit et est acceptée selon la résolution 2018.04.07 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.04.081

6. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET DES ÉTATS FINANCIERS 2017

Organisme Lantier

Code géographique 79015

SOMMAIRE DES RÉSULTATS À DES FINS FISCALES CONSOLIDÉS EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

		Réalisations 2016	Budget 2017		Réalisations 2017	
		Administration municipale	Administration municipale	Administration municipale	Organismes contrôlés	Total consolidé ¹
Revenus						
Fonctionnement	1	2 283 785	2 172 594	2 237 841	221 139	2 247 958
Investissement	2	272 153	279 000	335 348		335 348
	3	2 555 938	2 451 594	2 573 189	221 139	2 583 306
Charges	4	2 083 804	2 224 184	2 325 835	231 531	2 345 781
Excédent (déficit) de l'exercice	5	492 134	227 410	247 354	(10 442)	237 525
Moins : revenus d'investissement	6	(272 153)	(279 000)	(335 348)	()	(335 348)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	7	219 981	(51 590)	(87 994)	(10 442)	(97 823)
Éléments de conciliation à des fins fiscales						
Amortissement des immobilisations	8	250 092	256 834	261 512	27 599	238 495
Financement à long terme des activités de fonctionnement	9				694	30 243
Remboursement de la dette à long terme	10	(173 936)	(113 056)	(102 137)	(21 604)	(123 801)
Affectations						
Activités d'investissement	11	(204 586)	(160 992)	(187 964)	(4 433)	(192 397)
Excédent (déficit) accumulé	12	158 962	58 806	236 451	6 042	242 503
Autres éléments de conciliation	13	364 411		2 290	27 035	29 325
	14	404 942	61 590	210 102	35 333	274 371
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	15	624 923		122 108	24 801	176 546

1. Le total consolidé exclut les opérations entre l'administration municipale et ses organismes contrôlés.
Extrait du rapport financier, pages 312 et 313

13

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'accepter le rapport de l'auditeur indépendant et des états financiers 2017.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

AVIS DE MOTION

7. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 192-2018

La conseillère Marie-Josée Leroux, donne avis de motion que soit adopté à une séance subséquente de ce conseil le règlement 192-2018 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles.

Un projet de règlement est présenté séance tenante par la conseillère Marie-Josée Leroux

2018.04.082

8. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 192-2018 CONCERNANT LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Francine Carignan

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement 192-2018 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION

9. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 193-2018

Le conseiller Noël Lanthier, donne avis de motion que soit adopté à une séance subséquente de ce conseil le règlement 193-2018 concernant l'emprunt pour des travaux de drainage, d'amélioration et/ou pavage sur les chemins municipaux.

Un projet de règlement est présenté séance tenante par le conseiller Noël Lanthier.

2018.04.083

10. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 193-2018 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement 193-2018 décrétant un emprunt pour un montant n'excédant pas 2 323 883 \$ pour des travaux de drainage, d'amélioration et/ou pavage sur les chemins suivants : des Deux-Lacs, des Ostryers, de la Source, montée du Coteau, Lac-de-la-Montagne-Noire, croissant des Trois-Lacs, Lac-Cardin, montée de la Baie, du Lac-Dufresne.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION

11. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 194-2018

Le conseiller Ronald Pilon, donne avis de motion que soit adopté à une séance subséquente de ce conseil le règlement 194-2018 concernant le code de déontologie des employés municipaux.

Un projet de règlement est présenté séance tenante par le conseiller Ronald Pilon.

2018.04.084

12. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 194-2018 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement 194-2018 concernant le code de déontologie révisé des employés municipaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION

13. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 195-2018

La conseillère Carole B. Dussault, donne avis de motion que soit adopté à une séance subséquente de ce conseil le règlement 195-2018 relatif aux modalités de publication des avis publics.

Un projet de règlement est présenté séance tenante par la conseillère Carole B. Dussault.

2018.04.085

14. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 195-2018 RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement 195-2018 relatif aux modalités de publication des avis publics sur le site internet de la Municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.04.086

15. ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LA CONSOMMATION D'ALCOOL OU DE DROGUES

ATTENDU QUE la municipalité de Lantier désire offrir à tout son personnel un milieu de travail sain et agréable;

ATTENDU QU'il est reconnu que la consommation d'alcool ou de drogues peut entraîner des effets très néfastes sur la santé et la sécurité d'un employé et grandement perturber son rendement au travail;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'adopter la politique sur la consommation d'alcool ou de drogue des employés municipaux

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.04.087

16. MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2018.02.037-PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS

ATTENDU QUE que la Municipalité de Lantier a adhéré à un programme d'aide aux employés au 1^{er} mars 2018 pour l'ensemble du personnel à son emploi ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Lantier demande à BCH Consultants d'ajouter l'ensemble des membres du conseil municipal au programme d'aide;

QUE le maire Richard Forget et le directeur général, M. Benoit Charbonneau, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Lantier la nouvelle entente à intervenir avec BCH Consultants.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.04.088

17. MANDAT DONNÉ À EFFIGIT ART INC

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU de mandater Enseigne Laurentides pour la fabrication et l'installation d'une affiche pour le stationnement des sentiers récréatifs au montant de huit mille (8 000.00\$) plus les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.04.089

18. ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-MORIN À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS (R.I.T.L.)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-Morin a manifesté son intention d'adhérer à la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 15.1 de l'entente régissant les municipalités membres de la RITL autorise telle adhésion moyennant le consentement de toutes les municipalités déjà parties à l'entente ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 15.5 de ladite entente, il y a lieu d'établir les conditions d'adhésion devant être consignées dans une annexe à être jointe à l'entente pour en faire partie intégrante.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

D'ACCEPTER l'adhésion de la Municipalité de Val-Morin, aux conditions suivantes, telles qu'elles apparaissent à la résolution numéro 496-03-2018 adoptée par la Régie Intermunicipale des Trois-Lacs le 14 mars 2018.

- 1.- Toutes les municipalités déjà parties à l'entente devront autoriser cette adhésion ;
- 2.- Ladite adhésion prendra effet le 1^{er} janvier 2019. Toutefois, le service de collecte et transport des matières résiduelles sur le territoire de Val-Morin ne débutera qu'à compter du 1^{er} janvier 2020.
- 3.- La contribution financière exigible de la Municipalité de Val-Morin au chapitre des immobilisations antérieures est de 43 514 \$. Cette contribution pourrait être facturée par la RITL en 2019 ou en 2020, au choix de la Municipalité de Val-Morin.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.04.090

19. CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE POUR LA RÉPARATION EN ENROBÉ BITUMINEUX 2018

Entrepreneur	Document	C= Conforme NC= Non-conforme	Montant sans les taxes	
« Appel d'offre sur invitation «TP-EB-2018». (± 1000 MC)				
Asphalte Bélanger inc	Soumission	C		
	Addenda	C		
	R.B.Q.	C		
	Déclaration du soumissionnaire	C		
	A	Prix au M ² - EB type EB14		18.00\$
	B	Prix au M ² - Préparation (surface granulaire)		5.00\$
	C	Prix au M ² - EB type EB10C		20.00\$
	D	Prix au M ² - Préparation (émulsion de bitume)		2.50\$
			Total A+B	23.00\$
			Total C+D	22.50\$
Le Roy du Pavage et fils	Soumission	C		
	Addenda	C		
	R.B.Q. xxx			
	Déclaration du soumissionnaire	C		
	A	Prix au M ² - EB type EB14		18.00\$
	B	Prix au M ² - Préparation (surface granulaire)		4.50\$
	C	Prix au M ² - EB type EB10C		20.00\$
	D	Prix au M ² - Préparation (émulsion de bitume)		2.00\$
			Total A+B	22.50\$
			Total C+D	22.00\$

Pavage Ste-Adèle	Soumission	C	
	Addenda	C	
	R.B.Q. 1624-3719-74		
	Déclaration du soumissionnaire	C	
A	Prix au M ² - EB type EB14		20.80\$
B	Prix au M ² - Préparation (surface granulaire)		3.60\$
C	Prix au M ² - EB type EB10C		20.90\$
D	Prix au M ² - Préparation (émulsion de bitume)		1.75\$
		Total A+B	24.40\$
		Total C+D	22.65\$

IL EST PROPOSÉ par la conseillère le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que l'adjudicataire est Le Roy du Pavage et fils puisqu'il est le plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.04.091

20. CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE POUR LA FOURNITURE DE GRANULATS 2018

Entrepreneur	Document	C= Conforme NC= Non-conforme	Montant sans les taxes
Appel d'offre sur invitation «TP-GR-2018». (± 2 000 T)			
Excavation R.B. Gauthier Inc.	Soumission	C	
	Addenda	C	
	R.B.Q. 2419-1108-00	C	
	(P.G.C) Annexe A : Déclaration	C	
	Prix à la TM - GC 0-2 ½ TV	C	9.99\$
	Prix à la TM - PC 0¾ TV	C	9.97\$
	Prix à la TM - PN 2"-4"	C	10.37\$
	Prix à la TM - PN 4"-8"	C	10.37\$
	Distance en Km		7.8 Km
Location Jean Miller	Pas de Soumission		
Sablière St-Donat (Sintra)	Soumission	C	
	Addenda	C	
	R.B.Q. 8006-9552-07		
	(P.G.C) Annexe A : Déclaration	C	
	Prix à la TM - GC 0-2 ½ TV	C	N/A
	Prix à la TM – PC 0¾ TV	C	11.50\$
	Prix à la TM - PN 2"-4"	C	N/A
	Prix à la TM - PN 4"-8"	C	N/A
	Distance en Km		9.1 Km
Excavation Réal Vaillancourt	Soumission	C	
	Addenda	C	
	R.B.Q. 2398-0170-94		
	(P.G.C) Annexe A : Déclaration	C	
	Prix à la TM - GC 0-2 ½ TV	C	10.20\$
	Prix à la TM – PC 0¾ TV	C	13.50\$
	Prix à la TM - PN 2"-4"	C	15.00\$
	Prix à la TM - PN 4"-8"		15.00\$
	Distance en Km		15 Km

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que l'adjudicataire est Excavation R.B. Gauthier Inc puisqu'il est le plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.04.092

21. DEMANDE AU MERN ET AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR BENOIT CHARBONNEAU

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU de désigner monsieur Benoit Charbonneau comme représentant autorisé à signer les documents auprès Ministère de l'Énergie et des ressources naturelles pour l'utilisation des terres publics.

D'autoriser le service de la trésorerie à acquitter par chèque la somme 126.47\$ taxes incluses libellé au Ministre des Finances.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2018.04.093

22. APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 105 – ACQUISITION DE DEUX (2) VÉHICULES INCENDIE - RÉGIE INCENDIE DES MONTS

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la municipalité de Lantier est soumis à la compétence de la Régie incendie des Monts;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie a adopté le règlement numéro 105 décrétant un emprunt et une dépense de 2 100 000\$ pour l'acquisition de deux (2) véhicules incendie;

CONSIDÉRANT QU'une copie de ce règlement a été transmise à chaque municipalité dont le territoire est soumis à la compétence de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil de chaque municipalité dont le territoire est soumis à la compétence de la Régie doit, au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception de la copie du règlement, approuver ou refuser celui-ci et transmettre à la Régie une copie de la résolution;

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit transmettre au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une copie certifiée conforme de la résolution par laquelle le conseil municipal approuve ou refuse le règlement ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

appuyé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lantier approuve le règlement d'emprunt numéro 105 de la Régie incendie des Monts décrétant un emprunt et une dépense de 2 100 000\$ pour l'acquisition de deux (2) véhicules incendie.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2018.04.094

23. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 20 h 30

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Benoit Charbonneau,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Richard Forget
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

